

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE**

Séance du 4 avril 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 29 mars 2019

Date d'affichage : 5 avril 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Quatre avril à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, NOVO Riccardo, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, LEGER MIEGGE Adeline, VIGUIER Corinne.

Absents : ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. RAVARY Martin, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00013

Objet de la Délibération

7 – VIE COMMUNALE

7-1 – Site internet de la Commune

Monsieur le Maire demande à Mme CHRETIEN de présenter cette délibération.

Mme CHRETIEN précise que par suite de la création du site internet, il convient de prévoir une maintenance de celui-ci.

M. MONNET Gautier (DETAIL Event) qui avait élaboré ce site, nous propose de réaliser la maintenance, comprenant :

- le forfait d'hébergement et nom de domaine pour un coût annuel de 95 € (tarif 2019),
- une sauvegarde manuelle annuelle du site et mise à jour de sécurité, pour un coût annuel de 90 € (tarif 2019),
- une vague de mise à jour du site internet pour un coût annuel de 95 € (tarif 2019),
- une mise en ligne d'articles d'actualité pour un coût par actualité de 18 € (tarif 2019),
- une mise en ligne de compte rendus et/ou délibérations pour un coût par mise en ligne de 10 € (tarif 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour :

- approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER